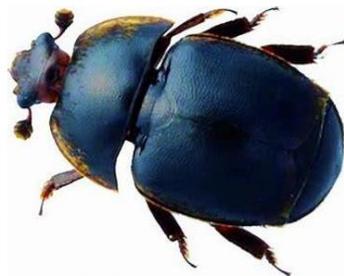


Aethina tumida, petit coléoptère des ruches

Un danger bien réel



Carte d'identité du prédateur :

- Originaire d'Afrique du Sud, l'aethina tumida est le nom scientifique du petit coléoptère des ruches, il fait partie du groupe des Méligèthes.
- L'adulte est brun foncé à noir, mesure environ 5,7 mm de long sur 3,2 mm de large. Il peut vivre jusqu'à six mois. Il se déplace rapidement et peut voler jusqu'à 5 km. Il apprécie l'obscurité, la chaleur, l'humidité et ne craint pas les milieux confinés. Il peut vivre, le cas échéant en se nourrissant de fruit, lorsque aucune ruche est présente.
- La larve est le stade le plus nuisible pour la colonie. Elle mesure environ 1cm. Elle est de couleur blanc-crème et peut, à première vue, ressembler à la larve des fausses teignes (Galleria mellonella et Achroia grisella). Cependant, un examen plus approfondi permet de distinguer la présence de trois paires de longues pattes sur sa partie antérieure, d'épines dorsales sur chaque segment et de deux épines protubérantes à l'arrière.

Cycle de reproduction :

Une femelle fécondée pond ses œufs en été dans les fissures d'une ruche ou sur des cadres de pollen ou sur des détritus de fond de ruche. Les œufs sont généralement pondus en grappe. Le stade larvaire dure de 10 à 16 jours. Son potentiel de reproduction est de 1000 à 2000 œufs sur une période de 3, 4 mois. Les larves se nourrissent de pollen, de larves et d'œufs d'abeilles ainsi que de miel, durant ces 10 à 16 jours : ce faisant elles percent les cellules de couvain

et/ou de miel et laissent le miel s'écouler au fond de la ruche où il fermente. Elles migrent ensuite à l'extérieur de la ruche pour s'enfoncer dans le sol à environ 5 cm et y effectuer leur nymphose (qui s'effectue en 21 à 28 jours). Ceci de préférence de nuit dans un sol meuble, très humide, à une température supérieure à 25 °C. Les coléoptères adultes émergent après 3 à 4 semaines en moyenne. Cette durée peut varier entre 8 et 84 jours selon la température. Les adultes peuvent voler sur plusieurs kilomètres pour infester de nouvelles colonies. Ils peuvent également survivre jusqu'à 9 jours sans eau ni nourriture, 50 jours dans des cadres usagés et plusieurs mois dans des fruits. Il peut effectuer 2 cycles par an en zone tempérée et jusqu'à 4 à 5 cycles en climat méditerranéen. Il est peu actif à une température inférieure à 20 °C.

Danger réel pour l'apiculture française :

L'infestation par *Aethina tumida* est une maladie réglementée dans l'Union Européenne et en France. Toute suspicion et tout cas confirmé doivent être déclarés aux autorités sanitaires. En Afrique du Sud, la présence d'œufs de *Aethina tumida* ne représente aucun risque. Les abeilles africaines ont manifestement développé une stratégie de défense face à lui. Elles les emmurent à l'aide de propolis ou évacuent minutieusement les œufs ainsi que les larves de la ruche. Les abeilles européennes n'ont pas encore intégré ce mécanisme de lutte. Elles laissent les larves se nourrir du miel, du pollen mais également des larves et des œufs d'abeilles. Ce faisant, elles percent les cellules de couvain et/ou de miel.



Il a été détecter dans le sud de l'île de la Réunion depuis le 05 juillet 2022. Il est présent en Italie depuis 2014, où sa dissémination est actuellement limitée aux régions de Calabre et de Sicile.

La dissémination du petit coléoptère de la ruche est favorisée par les mouvements d'abeilles, de colonies, d'essaims, de cire ou de matériel apicole. Des mesures de protection et de contrôle ont donc été prises pour éviter sa

propagation. L'expédition d'abeilles, de bourdons, de produits de la ruche non-transformés et de matériel apicole est interdite depuis les régions infestées vers les autres régions de l'Union Européenne.

Tout lot d'abeilles introduit sur le territoire national quelle qu'en soit l'origine doit être accompagné d'un certificat sanitaire officiel. Toute importation de reine doit obéir au respect des modalités de réencagement préalables à leur transfert dans les nouvelles ruches et de contrôles systématiques obligatoires réalisés par les laboratoires agréés. Pour le moment, la prévention et la surveillance des ruches reste la meilleure option. Il est donc primordial que chaque apiculteur respect la législation européenne et surveille ses ruches.

Il existe des pièges qui permettent de détecter la présence du petit coléoptère dans les ruches.



Piège à huile

Les signes cliniques d'une infestation par le petit coléoptère sont :

- La présence de galeries dans les cadres (creusées par les larves)
- Destruction du couvain (mangé par les larves de coléoptère)
- Modification de la couleur et fermentation du miel.

Toute découverte d'*Aethina tumida* confirmée doit être obligatoirement déclarée.

La section apicole d'île de France